Image not found or type unknown

Assemblée Générale Multi copropriété

Par **pery**, le **06/11/2017** à **18:28**

bonjour,

Propriétaire d'un appartement situé dans une multi-copropriété de 6 bâtiments tous les copropriétaires étaient conviés à une assemblée générale commune aux 6 bâtiments .

Suite à un changement de syndic, ou loi allur ?? seuls les copropriétaires de mon bâtiment sont conviés cette année à l'assemblée générale et appelés entre autre :

1)°a donner quitus au syndic pour la gestion de communs a tous les bâtiments

2 -Désigner des membres du conseil syndical, afin de représenter mon batiment , à l'Assemblée générale commune à tous les bâtiments.

Nous n' avons pas à ma connaissance de syndicat secondaire et je souhaite savoir sii cette procédure est légale car désormais seuls nos représentants syndicaux élus seront amenés à prendre les décisions concernant tous les bâtiments.

par avance merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés